

ISSN 2414-2565

CAHIERS DU GReMS

Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique



N°05 Décembre 2020

CAHIERS DU GReMS

**Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique**

N°05 décembre 2020

Cahiers du GReMS**Revue du Groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique**

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres et des Sciences humaines

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Courriel : *cahiersdugrems@gmail.com***Directeur de publication :** Édouard Ngamountsika, Professeur Titulaire.**Rédacteur en chef :** Etienne Bellarmin Iloki, *Chef de parcours de Langue et Littérature françaises*

Comité scientifique : Pr Abolou Camille Roger, Université de Bouaké, Pr Abou Napon, Université de Ouagadougou, Pr Benzitoun Christophe, Université de Lorraine, Pr Frey Claude, Université Paris III, Pr Ndongo-Ibara Yvon Pierre, Université Marien Ngouabi, Pr Lefeuvre Florence, Université Paris III, Pr Ibrahim Diakhoumpa, Université Gaston Berger, Pr Irié Bi Gohy Mathias, Université de Bouaké, Pr Mbanga Anatole, Université Marien Ngouabi, Pr Massoumou Omer, Université Marien Ngouabi, Pr Makosso Jean-Félix, Université Marien Ngouabi, Pr Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Pr Moussa Daff, Cheikh Anta Diop, Pr Moussirou Mouyama Auguste, Université Omer Bongo, Pr Noumssi Gérard, Université de Yaoundé I, Université de Bouaké, Pr Siouffi Gilles, Université Paris IV, Sorbonne, Pr Rosier Laurence, ULB, Pr Peter Blumenthal, Université de Cologne, André Thibault, Université Paris IV.

Comité de lecture : Germain Eb'aa, Bellarmin Iloki, Nombo Augustin, Albert Gandonou, Jean-Aimé Pambou, Loussakoumounou Alain Fernand, Jean-Alexis Mfoutou (Rouen), Eloundou Eloundou Venant.

Comité de rédaction : Elongo Arsène, Marc Cheymol, Fernand Otsiema Guellely, Lionnel Kindziala - Kindziala, Alain Ferdinand Raoul Loussakoumounou, Moukougou Sidoine Romaric, Gombé - Apondza Guy Roger Cyriac, Odjola Régine.

*Couverture : Sculpture en bronze de Rémy Mongo-Etsion*Publié par le *Parcours Langue et littérature françaises*

ISSN 2414-2565

Avis aux auteurs
Feuille de styles

Le format de la revue : A5. Marges 2cm

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans

son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, *Zone titre*, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

SOMMAIRE

KOUASSI Kouakou Roland et KEI Joachim

Analyse grammaticale de l'expression pléonastique dans la langue française.....9

GUIRE Inoussa et OUEDRAOGO Cheick Félix Bobodo,

Les domaines de l'emprunt lexical en koromfe, variante de mengao..23

MAMBO Alléby Serge-Pacôme,

Sémiotique de la fête dans *la parure* de Guy de Maupassant : approche narrative, stratégies, valeurs et véridiction d'une pratique sociale.....53

SEKONGO Gossouhon

A sociolinguistic analysis of multilingualism and social development in Africa.....71

KOURAOGO Yacouba et DIALLO Asséta

Présentation critique des dictionnaires songhaï.....83

AKPANGNI Ernest et LOGBA KOFFI Dominique Konan

Stylisation et dramatisation sociologique dans *La Terre qui pleure* de Maurice Bandaman 103

KOUASSI Kouakou Jean-Michel et MOUSSA Keita

La symbolique dramatique du journal renversé comme mode de dénonciation dans *Mhoi-ceul* de Bernard Dadié.....119

NGANGA Elie Sosthène

De perturbations énonciatives à la parole fragmentaire : le langage théâtral de Samuel Beckett en question.....137

KABORE Ratoguessiyaoba Virginie et KOENOU Boureima Alexis

L'écart linguistique au service du théâtre-débats dans l'œuvre théâtrale de Jean-Pierre Guingané.....159

KONAN Amenan Jeanne Eunide

Analyse des interférences linguistiques chez des apprenants ivoiriens de l'anglais, langue étrangère.....173

SILUÉ Gnénébelougo

Performance actoriale du fou et discours politique performatif
dans *La Parenthèse de sang* de Sony Labou Tansi 189

KINDZIALA-KINDZIALA Lionnel

Le relatif *qui* en français des lycéens de Nkayi et Dolisie 209

LOUKOU KOFFI Fulbert,

Lecture dialectique et rhétorique du discours d'orientation politique
de Thomas Sankara, le 2 octobre 1983 : pour une justification du
pouvoir 227

MAYENA BAYENA Davh Patchelly et NGAMOUNTSIKA Edouard

L'emploi des morphèmes séquentiels *voilà (à, de) quoi*
et *il y a de quoi* dans le roman congolais.....241

VARIA**MAKOSSO Jean-Félix**

Le crowdfunding ou financement participatif des bibliothèques au
Congo.....261

BOBOTO Evariste Dupont

La logique comme instrument de réconciliation.....275

ASSOUANGA Laurent

Les relations entre la Côte d'Ivoire et Burkina :
entre suspicions de déstabilisation et médiation
dans la crise ivoirienne (2000-2010).....289

Thèses et mémoires soutenus GREMS.....301

PRÉSENTATION CRITIQUE DES DICTIONNAIRES songay**Yacouba KOURAOGO***Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)
jakuraogo@yahoo.com***Asséta DIALLO***CNRST/INSS (Burkina Faso)
assetadiallo1@hotmail.fr*

Résumé : *Le dictionnaire est un ouvrage didactique qui, en plus de l'aspect linguistique, reflète la culture des locuteurs puisqu'il intègre des informations encyclopédiques. Au-delà de son didactisme et de ses fonctions linguistique et encyclopédique, il est un document scientifique dont l'élaboration requiert le respect strict de normes lexicographiques. La présente réflexion vise à analyser les pratiques lexicographiques en songay. Il s'agit plus précisément d'une étude métalexigraphique qui pourrait servir de repère à l'élaboration des dictionnaires songhay d'une manière spécifique, ceux des langues africaines de façon générale.*

Mots-clés : *songay, dictionnaire, lexicographie, métalexigraphie, encyclopédie.*

Abstract: *The dictionary is a didactic document which reflects speakers culture beyond linguistic aspect, given that it includes encyclopedic informations. In addition to its didacticism and its linguistic or encyclopedic function, it is a scientific document whose making requires the strict respect of lexicographic rules. This work aims to analyze lexicographic practical in songhays. Precisely, it is a metalexigraphic study which could help to make songay dictionaries singularly, those of African languages in general.*

Keywords: *songay, dictionary, lexicography, metalexigraphy, encyclopedia.*

Introduction

Les locuteurs de toute langue ont l'habitude de consulter un dictionnaire pour chercher les définitions de mots ou des renseignements sur les choses ignorées ou mal connues. Cette attitude leur permet de développer leurs connaissances sur le monde et d'améliorer la maîtrise de leur langue maternelle ou d'une langue étrangère. L'objectif du dictionnaire est donc avant tout didactique et pédagogique : le dictionnaire est certes un objet linguistique du fait qu'il se veut une reproduction du lexique de la langue, mais il est également un objet culturel

de référence de toute communauté linguistique.

Dans la pratique, d'une manière générale, le dictionnaire est considéré, d'une part, comme un produit dérivé de la lexicologie du fait que son élaboration nécessite une application des recherches lexicologiques (Polguère, 2008) et, d'autre part, comme l'objet de la lexicographie. Cependant, il s'agit d'un objet ambigu puisqu'il est à la fois produit et objet d'étude du lexicographe. En effet, il convient de distinguer deux types de lexicographies : la lexicographie pratique et la lexicographie théorique. Le premier type désigne la confection des dictionnaires, tandis que le second type renvoie à l'étude critique des dictionnaires déjà disponibles. Se prononçant sur cette double acception de la lexicographie, Quemada (1987), qui utilise le terme « dictionnairique », indique que la dictionnairique pratique, pour le dictionnaire-réalisation, est ce qui fait appel à des notions d'ordre technique et commercial pendant que la dictionnairique théorique, pour le dictionnaire-objet d'étude, est ce qui est aussi appelé « métalexigraphie ».

Le dictionnaire se trouve alors être au confluent de deux centres d'intérêts divergents : un intérêt matériel, pécuniaire et un intérêt scientifique. Ces derniers ont sans doute un impact sur sa réalisation. En dépit de cette divergence, pour répondre aux attentes des usagers, le dictionnaire doit respecter les normes scientifiques. Ce qui exige une complémentarité entre l'activité du lexicographe-praticien et celle du lexicographe-théoricien. C'est dans cette logique que se situe l'affirmation ci-après de Quemada (Idem : 237-238) :

Il est important de ne pas limiter l'usage du terme [dictionnairique ou lexicographie] aux seuls aspects techniques, matériels, économiques trop justement associés à l'empirisme et au mercantilisme, ce qui a entraîné quelques durables équivoques. Il est essentiel que les deux aspects, théoriques et pratiques, de la dictionnairique, qui sont complémentaires, deviennent inséparables dans la formation de tous les spécialistes.

La présente étude, qui est une présentation critique des dictionnaires songhay, vise à apporter des éléments de réponses aux interrogations suivantes :

- comment se présentent les dictionnaires songhay du point de vue de leur typologie, de leur organisation et de leur structuration ?
- quelles sont les insuffisances que comportent les dictionnaires songhay ?
- quelles devraient être les caractéristiques des dictionnaires impliquant les langues africaines en général et le songhay en particulier ?

Pour répondre à ces questions, nous avons limité notre corpus aux trois dictionnaires songhay suivants :

- *Lexique songey (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol* de Ducroz et Charles (1978) ;
- *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)* de Bernard et White-Kaba (1994) ;
- *Dictionnaire songay-français/français-songay. Kalima citaabu songay-annasaara senni/annasaara-songay senni* de Haïdara et al. (2010).

Pour analyser ces dictionnaires, nous nous sommes fondé sur les travaux de métalexicographie existants, précisément ceux de Mel'čuk et al. (1995), Keita (2003), Lehmann et al. (2013) et Niklas-Salminen (2015). Notre démarche méthodologique a consisté, dans un premier temps, à inventorier ces dictionnaires, à les présenter et à les critiquer. La sélection de ces dictionnaires tient compte non seulement de leur datation, mais aussi du fait qu'ils traitent des mots de dialectes différents du songay. Ce choix est motivé par le souci de nous focaliser sur des dictionnaires relativement récents et qui sont représentatifs de la langue. Dans un second temps, des suggestions sont faites afin de mettre à la disposition des lexicographes-praticiens des éléments théoriques dont la prise en compte pourrait servir à élaborer des dictionnaires répondant à la fois aux normes fondamentales de la lexicographie et aux attentes des usagers.

1. Présentation critique des dictionnaires étudiés

L'exploration de la littérature disponible permet de se rendre compte que les pratiques lexicographiques en songay remontent au XVIII^e siècle et furent l'œuvre des historiens et des explorateurs, mais l'attestation d'ouvrages de types dictionnaires à proprement parler date du XIX^e siècle. Nicolaï (1981 : 19-20) résume l'historique des pratiques lexicographiques en songhay comme suit :

Le songhay [ou songay] est une langue qui a été relativement peu décrite, mais sur laquelle nous possédons des renseignements dont certains sont assez anciens. Du point de vue lexical des relevés ont été faits, souvent par des historiens, dans des documents tels que le *Tarikh el Fettach* ou le *Tarikh es-Soudan* ; toutefois cette collecte lexicale qui dans le meilleur des cas nous fournit des attestations du 18^{ème} siècle reste souvent décevante compte tenu des difficultés rencontrées : paucité de documents, valeur incertaine de la documentation, difficultés d'interprétation des caractères arabes, même vocalisés. Les lexiques recueillis au cours du 19^{ème} siècle constituent une documentation plus abondante ; les premiers lexiques songhay sont recueillis par CALLE et le major DUNHAM, ils constituent des attestations contemporaines de la fin du premier quart du 19^{ème}. Entre

cette date et le début du 20ème siècle d'autres lexiques ont été recueillis et on a les premiers essais de descriptions grammaticales (par exemple ceux des vocabulaires de H. BARTH, ou encore ceux de la Polyglotta Africa de KOELLE).

La présentation critique des dictionnaires étudiés dans ce travail consiste à dresser leur typologie, puis à présenter leur organisation et leur structuration tout en relevant les insuffisances y relatives.

1.1. Typologie des dictionnaires étudiés

Tous les dictionnaires présentent des caractéristiques communes, mais la pratique des dictionnaires montre qu'il en existe divers types. Selon Lehmann et al. (2013 : 239),

« La typologie des dictionnaires s'appuie sur trois oppositions principales, qui concernent le contenu : dictionnaires monolingues vs bilingues, de langues vs encyclopédiques, généraux vs spécifiques ; d'autres catégories concernent le support (dictionnaires électroniques) et le public (dictionnaires d'apprentissage) ».

Cette typologie repose sur trois critères fondamentaux : la nature des langues enregistrées, la nature des données représentées et l'étendue linguistique des données représentées dans le dictionnaire.

Selon ces critères, les trois dictionnaires étudiés dans ce travail se définissent comme des dictionnaires linguistiques, bilingues et généraux ou extensifs. Les langues enregistrées sont le sonjaye et le français. *Le Lexique sonjaye (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol* ainsi que le *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)* sont monopartites, alors que le *Dictionnaire sonjaye-français/français sonjaye. Kalima citaabu sonjaye-annasaara senni/annasaara-sonjaye senni* est bipartite : il est présenté en deux volumes (volume 1 : *Dictionnaire sonjaye-français. Kalima citaabu sonjaye-annasaara senni* ; volume 2 : *Dictionnaire français-s sonjaye. Kalima citaabu annasaara-sonjaye senni*).

Le rôle premier de ces dictionnaires est d'être des instruments de traduction. Ils sont constitués du lexique général de la langue sans privilégier un domaine notionnel donné. Ils visent ainsi à traiter globalement de tous les mots du sonjaye, même si dans la réalité, une telle ambition demeure un idéal vu qu'aucun dictionnaire ne peut contenir tous les mots d'une langue : la nomenclature est nécessairement limitée par la dimension physique des dictionnaires, cette dimension étant elle-même tributaire des exigences d'ordre éditorial.

1.2. Organisation des dictionnaires étudiés

Le dictionnaire en tant qu'ouvrage est organisé généralement en trois parties : le pré-texte ou partie introductive, le texte ou corps du dictionnaire et le post-texte, annexe ou partie conclusive. L'articulation entre ces trois parties permet une exploitation aisée et judicieuse du dictionnaire. Les dictionnaires songay soumis à la présente étude sont organisés de la façon suivante :

1.2.1. Le pré-texte

Le pré-texte du *Lexique songey (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol* comporte les informations ci-après : la page de titre, une page de garde, une page de faux-titre, une page du numéro ISBN, une introduction qui présente la langue songay, le protocole de rédaction du dictionnaire, le contexte de réalisation du dictionnaire et les remerciements des principaux collaborateurs, une carte du pays songay, une carte des populations et une esquisse de phonologie du songay.

Le pré-texte du *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)*, quant à lui, comporte les informations ci-après : la page de titre, une page de garde, une page indiquant les États membres de l'Agence de Coopération culturelle et technique, la page de faux titre, la page du numéro ISBN, une introduction, le protocole de rédaction du dictionnaire, une carte des dialectes de la langue songay, une carte du rapport des langues en présence et une esquisse de la grammaire du zarma.

Quant au *Dictionnaire songay-français/français songay. Kalima citaabu songay-annasaara senni/annasaara-songay senni*, il s'agit d'un dictionnaire bilingue bipartite présenté en deux volumes. Chaque volume correspond à une partie. Chacun des deux volumes comporte un pré-texte comprenant indifféremment la page de titre, la page de faux titre, la page du numéro ISBN et une préface.

1.2.2. Le texte

Le texte des trois dictionnaires étudiés se caractérise par sa double structuration : il est constitué de la macrostructure ou nomenclature et de la microstructure ou article. Le *Lexique songey (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol* et le *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)* étant monopartites, leur macrostructure est présentée en une seule partie et rangée par ordre alphabétique. Le *Dictionnaire songay-français/français songay. Kalima citaabu songay-annasaara senni/annasaara-songay senni* étant bipartite présenté en deux volumes, son texte est constitué, pour chaque volume, de la macrostructure présentée en une seule partie également rangée par ordre alphabétique. La microstructure des trois dictionnaires comprend les entrées et les rubriques d'informations s'y rapportant.

1.2.3. Le post-texte

Le post-texte du *Lexique songey (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol* est constitué des annexes comprenant quatre glossaires : les oiseaux du Gorouol, les poissons du Gorouol, la flore du Gorouol et les plantes de la pharmacopée locale, de la bibliographie, de la table des matières, des éditions de L'Harmattan, de la page de l'imprimerie et de la quatrième de couverture. Celui du *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)* comprend une annexe sur la flore du Niger, la table des matières, la page de l'imprimerie, une page de garde et la quatrième de couverture. En ce qui concerne le *Dictionnaire songay-français/français songay. Kalima citaabu songay-annasaara senni/annasaara-songay senni*, le post-texte de chacun de ses deux volumes se résume à la page de garde et à la quatrième de couverture.

Nous pouvons retenir des analyses qui précèdent que les trois dictionnaires étudiés comportent chacun les trois parties que doit comprendre tout document de type dictionnaire, en particulier tout dictionnaire linguistique. Cependant, des insuffisances apparaissent au niveau du pré-texte qui est une partie très fondamentale du dictionnaire du fait que c'est elle qui doit fournir les indications sur l'utilisation du dictionnaire. Le constat est que si le *Lexique songey (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol* et le *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)* respectent cette exigence, ce n'est pas le cas du *Dictionnaire songay-français/français-songay. Kalima citaabu songay-annasaara senni/annasaara-songay senni* dont le pré-texte se résume à la page de titre, à la page de faux titre, à la page du numéro ISBN et à la préface. Les usagers ainsi que les chercheurs lexicologues et lexicographes qui voudraient exploiter ce dictionnaire se verront obliger de reconstituer eux-mêmes, au-préalable, son protocole de rédaction.

1.3. Structuration des dictionnaires étudiés

Le texte ou corps du dictionnaire se caractérise par sa double structuration. Il comprend les deux éléments principaux suivants : la macrostructure ou nomenclature et la microstructure ou article du dictionnaire. La macrostructure est constituée de l'ensemble des entrées du dictionnaire. Quant à la microstructure, elle renvoie, d'après Rey-Debove (1971 : 21), à « *l'ensemble des informations ordonnées de chaque article, réalisant un programme d'informations constant pour tous les articles, et qui se lisent horizontalement à la suite de l'entrée* ». Selon Lehmann et al. (2013 : 263),

« Ces informations, de types variés, constituent des rubriques distinctes mais chaque dictionnaire, en fonction de son programme, ne remplit pas toutes les rubriques. Certaines sont obligatoires (catégorie

grammaticale, définition), d'autres sont facultatives (étymologie) ».

Autrement dit, la microstructure du dictionnaire est nécessairement constituée de l'entrée ou adresse et d'une suite d'informations s'y rapportant. La nature des informations qui la constituent ainsi que leur traitement varient d'un dictionnaire à un autre, même si certaines informations restent obligatoires, d'autres facultatives. Les trois dictionnaires songay étudiés dans ce travail sont structurés de la façon suivante :

1.3.1. La macrostructure

Au plan quantitatif, le texte du *Lexique songey (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol* comporte 7000 entrées dont 2300 radicaux. Ces entrées sont présentées selon l'ordre alphabétique du songay (de A à Z). Elles sont transcrites phonétiquement selon les principes de l'alphabet de l'International African Institut (IAI), mais l'auteur essaie de se conformer aux principes de transcription orthographique des langues africaines proposés par la conférence de Bamako en 1966 et retenue par le Ministère de l'Éducation nationale du Niger. Le songay étant une langue à tons, tous les tons sont notés sauf le cas des voyelles isotimbres successives où seule la première voyelle porte le ton. Les nominaux sont transcrits à la forme du singulier indéfini, séparés du morphème marqueur de la modalité nominale du singulier défini par une barre oblique (/.) correspondant à un trait de sous-adressage.

Exemple (p. 226) :

túnè/ò « fesse/la fesse »

Les dérivés et composés sont classés en retrait sous le radical de base correspondant.

Exemple (p. 97) :

gàasù	griffer, gratter le sol
gàasù- gàasù	gratter la terre pour trouver quelque chose
gàasyón/ó	action de griffer, de gratter la terre
gàasùków/à	celui qui griffe
gàasántó/á	griffé

Au plan qualitatif, ce dictionnaire est constitué de mots courants, usuels, de domaines notionnels divers : la faune, la flore, les relations sociales, l'anatomie, le temps, l'espace, la culture, l'enseignement, la santé, la gastronomie, l'habitat, la religion, etc. Ce qui témoigne de la volonté de l'auteur de couvrir un large échantillon du lexique de la langue.

Quant au *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)*, il comporte quantitativement plusieurs entrées dont le nombre n'a pas été précisé par l'auteur. Ces entrées sont transcrites orthographiquement également selon la convention orthographique adoptée par le Service national d'alphabétisation suite à la Conférence de Bamako en février 1966. Elles sont rangées selon l'ordre alphabétique (de A à Z), soulignées puis dégagées en caractères gros et gras. Elles portent des tons sur toutes leurs voyelles y compris les séquences de voyelles isotimbres bien que la convention dispose que les tons ne soient pas notés dans l'orthographe du zarma, un dialecte du soṇay.

Exemple (p. 27) :

bèèlélé(ä), n.

Flamme. Danji beelee ga ciray : *la flamme du feu est rouge*.

Les dérivés et les composés sont rangés par regroupement, mais ils font l'objet d'entrées dans le dictionnaire. Ils sont présentés également en gras et soulignés, mais en petits caractères et dégroupés sous l'entrée considérée comme radicale. Exemple (p. 219) :

lùtù(é), v.

Etre sourd. A lutu, a si ma : *il est sourd, il n'entend pas*. ***Boucher, condamner***. I gahin ka funa lutu : *on peut boucher le trou*. ***Etre bouché***. Ay niino lutu : *mon nez est bouché*.

lùtù(ö), n. *Un sourd*.

lùtùtùrày(ö), n. *Surdité*.

lùtùtù(ä), adj. Fermé, bouché. Day lutante : puits condamné.

bínélùtù(ö), n. *Etre asthmatique*. Bine lutay : *asthme*.

À l'instar du *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)*, le *Dictionnaire soṇay-français/français-soṇay*. Kalima citaabu soṇay-annasaara senni/ annasaara-soṇay senni comporte quantitativement plusieurs entrées dont le nombre n'a pas été précisé par son auteur. Ces entrées sont transcrites orthographiquement et rangées selon l'ordre alphabétique (de A à Z) du soṇay, puis dégagées en caractères gras. Contrairement aux deux dictionnaires ci-dessus présentés, les tons n'ont pas été notés. Ce dictionnaire étant bilingue bipartite et présenté en deux volumes, la nomenclature du volume 1 est constituée des mots soṇay, tandis que celle du volume 2 est constituée des mots français. Dans la partie soṇay-français, les dérivés et les composés font l'objet d'entrées. Ils sont présentés également en gras et sont dégroupés sous l'entrée considérée comme radicale.

Exemple (p. 142) :

haw	v. attacher
hawante	pp. attaché
hawandi	v. être attaché
hawayan	vn. fait d'attacher
hawakaw	n. celui qui attache

Dans la partie français-sonjay, les dérivés et les composés font l'objet d'entrées également, mais ils sont disséminés dans le dictionnaire selon l'ordre alphabétique du français.

Au plan qualitatif, les trois dictionnaires sont constitués, au niveau de leur macrostructure, de mots courants et usuels de domaines notionnels divers. Ils sont riches en tournures, expressions et proverbes qui reflètent la langue et la culture sonjay.

1.3.1.2. La microstructure

La microstructure du *Lexique sonjey (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol* se résume à trois rubriques d'informations : l'entrée, le singulier défini des nominaux et l'équivalent de l'entrée en français. L'entrée apparaît sous sa forme du singulier indéfini. Elle est transcrite orthographiquement, non gras, mais avec les tons. Les dérivés et composés, qui sont des entrées également, sont mis en retrait par rapport à l'entrée principale. La marque du singulier défini des nominaux est séparée de l'entrée par une barre oblique (/). Lorsque l'entrée a plusieurs équivalents, ces derniers sont alignés et séparés l'un de l'autre par une virgule. La fiche modèle de ce dictionnaire se présente alors comme suit :

Fiche modèle :

Entrée
Sous-entrée
Équivalent

Exemple (p.190) :

ɲáarɛ́y	demander, supplier, mendier, prier, implorer
ɲáarɛ́y/à	demande, prière, supplication
ɲáarɛ́yyóŋ/ó	action de demander, mendicité
ɲáarɛ́yków/à	priant, demandeur
ɲáarɛ́ykóm/ò	mendiant

En ce qui concerne le *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)*, l'identification de la structure de distribution de ses données permet de

reconstituer la fiche modèle suivante :

Fiche modèle :

Entrée
Catégorie grammaticale
Étymon
Synonyme ou antonyme
Équivalent
Illustration
Traduction de l'illustration

Ces rubriques d'information sont traitées dans l'article du dictionnaire de la façon suivante :

- L'entrée est, comme nous l'avons déjà signalé plus haut, transcrite orthographiquement, mais avec les tons. Elle est sous sa forme du singulier indéfini pour les nominaux et de l'infinitif pour les verbes, en caractère gros, en gras et soulignée ; l'entrée nominale est suivie de la marque du singulier défini entre parenthèses et celle verbale est suivie du terme (yáŋ) entre parenthèses qui est un élément métalinguistique signifiant « verbe » en zarma. Les dérivés et composées qui sont des entrées également dans le dictionnaire sont regroupés en retrait sous l'entrée considérée comme radicale. Ils sont présentés en gras et soulignés, mais en petits caractères.
- La catégorie grammaticale est la partie du discours à laquelle appartient l'entrée. Elle est indiquée par une abréviation correspondante : n. pour nom, n. pr. pour prénom, v. tr. pour verbe transitif, v. intr. pour verbe intransitif, adj. pour adjectif, adv. pour adverbe, pron. pour pronom, idéoph. pour idéophone, etc.
- L'étymon qui est la forme originelle de l'entrée est indiqué non gras après l'abréviation Etym. ou Ety. Il n'est signalé que lorsque l'entrée est un emprunt.
- Les synonymes ou les antonymes de l'entrée sont indiqués non gras après les abréviations Syn. ou Ant.
- L'équivalent qui est le mot correspondant à l'entrée en français est présenté en gras et en italique.
- L'illustration est une phrase qui indique les modes d'emploi de l'entrée. Elle est transcrite orthographiquement, mais sans les tons. Elle est suivie de deux points et de sa traduction littéraire en français présentée en italique.

Exemple (p. 10 et 253) :

àrcillà n. Etym. àrù-cillà (litt. Corbeille pour homme).
(ã),

hí *Moustiquaire*
v. Syn. gáráw.
(yáŋ),

Prêter un objet. Hi ay se ni kwaayo hala suba : *prête-moi ta chemise jusqu'à demain.*

Quant au *Dictionnaire sonjaye-français/français-sonjaye*. *Kalima citaabu sonjaye-annasaara senni/ annasaara-sonjaye senni*, la reconstitution de la structure de distribution de ses données permet de rétablir sa fiche modèle que voici :

Fiche modèle (a) : partie sonjaye-français :

Entrée
Sous-entrée
Morphologie
Catégorie grammaticale
Étymologie
Équivalent

La sous-entrée correspond à une variante morphologique de l'entrée. Elle est présentée en gras entre parenthèses après l'entrée. La morphologie indique le dérivatif et la modalité nominale. Elle est donnée lorsque l'entrée est un dérivé. Elle est présentée en gras après l'entrée entre coquets.

Exemples (p. 264) :

soota (sootiya) v. être curieux
soolaroo [-ri + oo] n. action de s'apprêter

Fiche modèle (b) : partie français-sonjaye :

Entrée
Domaine
Catégorie grammaticale
Étymologie de l'équivalent
Équivalent
Variante (s) de l'équivalent
Morphologie de l'équivalent

Certaines entrées morphologiquement et graphiquement complexes sont enregistrées sous leur forme permutée. La morphologie de l'équivalent est traitée de la même manière que dans la partie soṅay-français où l'équivalent est employé comme entrée. Par contre, la variante de l'équivalent est indiquée par une médiostucture à travers l'élément métalinguistique "voir".

Exemple (p. 328) :

retenue de lait	<i>n.</i> hojroo [-ri + oo], voir : hoje.
(vache)	
rester (fait de)	<i>vn.</i> sunfuyan, voir : sunfu (sunfusu).

Tout compte fait, les trois dictionnaires étudiés étant des dictionnaires linguistiques, il y a de soi que leur macrostructure est constituée des mots relevant du lexique général de la langue soṅay, même si quantitativement et qualitativement, elles présentent des différences. Une des insuffisances que comportent la macrostructure de ces dictionnaires se situe au niveau de l'ordre de classement des entrées. L'ordre alphabétique est celui adopté pour les trois dictionnaires, mais la présentation des dérivés et des composés par regroupement et comme entrées perturbe cet ordre : certains mots ne se trouvent pas à leur place alphabétique et leur entrée principale est souvent éloignée d'eux de quelques pages. En conséquence, l'utilisateur de ces dictionnaires pourrait déduire que ces mots en sont absents, ou à la limite, il pourrait les y retrouver, mais sans pouvoir appréhender leur rapport avec l'entrée principale. Une autre limite que comportent ces dictionnaires à ce niveau tient du fait qu'ils n'intègrent pas les variantes, surtout les variantes dialectales, afin d'élargir leur public-cible à la majorité des locuteurs de la langue. De ce fait, ils se présentent beaucoup plus comme des dictionnaires dialectaux que comme des dictionnaires généraux.

Quant à la microstructure de ces dictionnaires, elle se caractérise par le fait qu'elle varie d'un dictionnaire à un autre, même si elle comporte des invariants que sont l'entrée et l'équivalent. Des incohérences s'observent dans le traitement des rubriques d'information de l'entrée. En effet, il y a régulièrement un manque de rigueur dans le choix de certaines abréviations. Par exemple, dans le *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)*, l'étymon est précédé parfois de l'abréviation "Etym." et parfois de l'abréviation "Ety."

Il y a aussi l'incohérence dans le choix et/ou la traduction des équivalents. Dans le *Dictionnaire soṅay-français/français-soṅay*. *Kalima citaabu soṅay-annasaara senni/ annasaara-soṅay senni*, par exemple, l'on rencontre plusieurs cas où, dans la partie soṅay-français, les équivalents sont à la fois des noms et des verbes alors qu'il est indiqué comme catégorie grammaticale, soit "nom", soit "verbe". Une telle incohérence traduit les difficultés qu'éprouvent les lexicographes dans la

recherche des équivalents et dans la traduction de certains concepts typiquement africains en français.

Une autre incohérence se situe au niveau de la médiestructure. Plusieurs mots auxquels les renvois sont faits sont absents du dictionnaire. C'est le cas du *Dictionnaire soñay-français/français-soñay*. *Kalima citaabu soñay-annasaara senni/ annasaara-soñay senni*, spécifiquement la partie français-soñay.

Nous avons également l'irrégularité de certaines rubriques d'informations ainsi que leur ordre de séquenciation dans l'article. Dans les trois dictionnaires étudiés, la catégorie grammaticale de l'entrée n'est pas donnée systématiquement pour toute la nomenclature. De même, la langue source des emprunts et la morphologie des adresses morphologiquement complexes sont signalées accessoirement. Cette irrégularité est plus fréquente dans le *Lexique soñey (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol*.

Au regard de tout ce qui précède, il convient de proposer des pistes qui pourraient servir de repères à l'élaboration des dictionnaires de langues africaines dont font partie ceux du soñay.

2. Suggestions

Comme l'a si bien indiqué Keita (2003 : 201),

D'une façon générale, l'élaboration d'un dictionnaire présente des difficultés de plusieurs ordres : difficultés liées à la nature objet manufacturé qu'est le dictionnaire ; difficultés dues aussi au fait que le dictionnaire étant un outil pédagogique, son élaboration exige au préalable le ciblage du public ; difficultés purement lexicographiques, telles que la sélection des mots, la détermination de leur nombre, la délimitation du vocabulaire, l'ordre de présentation des adresses, la définition des mots, l'analyse et le classement des significations, l'illustrations par des exemples ou par des images.

Ces difficultés ressenties à des degrés divers par les lexicographes lors de l'élaboration des dictionnaires permettent de justifier sans doute les insuffisances que comportent les dictionnaires impliquant les langues africaines en général et ceux du soñay, surtout ceux ayant servi de corpus à ce travail, en particulier.

Nous partons donc de ces difficultés générales, mais en focalisant notre attention sur celles purement lexicographiques, et des insuffisances des dictionnaires décrits ci-dessus, pour faire des suggestions aux lexicographes. Ces suggestions restent dans les généralités. Certaines d'entre elles ont été déjà esquissées par

d'autres auteurs tels que Houis (1970), Rey (1983), Boisvert et al. (1986), Mel'čuk et al. (1995), Keita (2003), Lehmann et al. (2013), Niklas-Salminen (2015), etc. ou fait l'objet de tables rondes et d'ateliers (Mercier et al., 1998) et adoptées dans d'autres dictionnaires. Ils se rapportent essentiellement aux trois aspects du dictionnaire que sont : la typologie, l'organisation et la structuration du dictionnaire.

2.1. De la typologie des dictionnaires

La quasi-totalité des dictionnaires de langues africaines sont des dictionnaires bilingues et c'est le cas des dictionnaires sonay que nous avons inventoriés. Ces dictionnaires sont certes des outils de traduction incontournables et satisfont les attentes des éditeurs du point de vue de leur commercialisation, mais ils ne permettent pas d'appréhender profondément le lexique des langues décrites, la culture de leurs locuteurs ou le savoir encyclopédique de ces derniers. Il serait donc nécessaire que les lexicographes africains et africanistes se donnent désormais pour objectif l'élaboration de dictionnaires africains monolingues.

Une telle entreprise exige un certain nombre de conditions, à savoir, la transcription de toutes les langues africaines, la stabilisation des codes orthographiques existants et l'élaboration d'un code orthographique stable pour chaque langue ou pour chaque groupe de langues qui n'en dispose pas. Par ailleurs, le dictionnaire étant destiné aux locuteurs de la langue en premier lieu, il faut développer l'enseignement monolingue en langue africaine et l'alphabétisation des locuteurs dans leur langue maternelle afin qu'ils puissent l'exploiter.

2.2. De l'organisation des dictionnaires

Le dictionnaire en tant qu'ouvrage est organisé en trois parties devant être rigoureusement présentées : le pré-texte ou partie introductive, le texte ou corps du dictionnaire et le post-texte, annexe ou partie conclusive. Pour permettre une exploitation aisée et judicieuse du dictionnaire par les usagers et les chercheurs, il convient de réinvestir le pré-texte du protocole de rédaction du dictionnaire. Certes le contenu du pré-texte ainsi que la dénomination de ses éléments constitutifs varient d'un dictionnaire à un autre, mais il doit orienter l'utilisateur du dictionnaire en fournissant des informations sur les éléments constitutifs du protocole de rédaction, notamment la conception des différentes rubriques d'informations, le traitement consacré à ces rubriques dans le dictionnaire, leur exploitation dans le dictionnaire et la manière dont est faite l'exemplification. Il convient également d'indiquer, dès la page de couverture, le nombre de mots que constitue la nomenclature du dictionnaire dans le but d'informer ses utilisateurs de la quantité des données qui y sont contenues.

2.3. De la structuration des dictionnaires

Les suggestions relatives à la structure des dictionnaires concernent le texte du dictionnaire, notamment la macrostructure et la microstructure.

2.3.1. La macrostructure

Le contenu de la macrostructure du dictionnaire permet aux utilisateurs de l'apprécier aussi bien quantitativement que qualitativement. Ainsi, pour son élaboration, il convient de tenir compte d'un certain nombre d'aspects généraux, à savoir :

- le type de dictionnaire : s'agira-t-il d'un dictionnaire monolingue, plurilingue, linguistique, encyclopédique, général, spécifique, synchronique, , etc. ?
- le public-cible : le dictionnaire sera-t-il destiné aux enfants, aux adolescents, aux adultes, aux apprenants, à un groupe socio-professionnel spécifique ou à tout usager sans distinction ?
- l'aspect quantitatif : quel sera le volume du dictionnaire à élaborer au regard des contraintes d'ordre éditorial ?
- l'aspect qualitatif : quels mots va-t-on retenir pour la nomenclature au regard de la diversité des domaines d'activités, du fond culturel des locuteurs et du défi de l'exhaustivité ?
- les marques d'usage : le dictionnaire prendra-t-il en compte, en plus des mots standards, les archaïsmes, les emprunts, les noms propres (anthroponymes, toponymes, zoonymes, etc.), les idéophones, les onomatopées, les connotations sociolinguistiques, les connotations topolectales, notamment les variantes régionales, les variantes diastratiques et les variantes intralanges), les connotations d'usage spécialisé, etc. ?
- l'ordre de classement : la nomenclature du dictionnaire sera-t-elle classée selon l'ordre alphabétique de la langue décrite, l'ordre analogique, l'ordre thématique ou selon une combinaison de ces trois types d'ordres ?

La prise en compte de ces aspects oriente le lexicographe non seulement quant au recueil des mots pour la constitution du corpus, mais aussi à la sélection des mots pour la nomenclature et la constitution du fichier.

2.3.2. La microstructure

La microstructure ou article du dictionnaire est constituée de deux éléments

essentiels : l'entrée ou adresse et les rubriques d'information de l'entrée. Pour l'élaboration des dictionnaires de langues africaines, il sied de considérer les propositions suivantes :

2.3.2.1. L'entrée ou adresse

Dans la mesure où le dictionnaire est un outil didactique, il convient de transcrire l'entrée ou adresse, en tant que mot vedette de l'article du dictionnaire, orthographiquement. Dans la plupart des codes orthographiques des langues africaines, en particulier des langues à tons, il est proposé de ne pas noter les tons. Cependant, pour permettre aux utilisateurs du dictionnaire, surtout ceux qui ne sont pas locuteurs de la langue décrite, de pouvoir l'exploiter, il sied de noter les tons.

Nous convenons donc avec Keita (2003 : 212) que

« L'absence de tons multiplie les homographes et de ce fait confronte davantage le lexicographe et l'utilisateur du dictionnaire au problème de leur classement, de leur analyse et de leur lecture. Et un chercheur qui envisagerait de mener des études lexicologiques à partir d'un dictionnaire sans les tons aura des difficultés à distinguer, par exemple, les cas de polysémie et ceux de monosémie ».

Cela interpelle d'ailleurs les spécialistes sur la nécessité d'inclure la notation des tons dans le code orthographique des langues à tons, langues dans lesquels les tons assument une fonction distinctive au même titre que les éléments segmentaux. Cette nécessité se perçoit à travers les dictionnaires que nous avons présentés ci-dessus : deux d'entre eux ont leur nomenclature transcrite avec les tons, alors que cela constitue une transgression des dispositions du code orthographique du sonjaye en vigueur.

Nonobstant, la notation des tons pose un problème majeur au lexicographe lorsque ce dernier opte pour un classement de la nomenclature par ordre alphabétique. Ce problème se situe à deux niveaux : la différence de hauteurs tonales et l'instabilité des tons. Pour résorber cette difficulté, Keita (2003 : 211) indique que « *Le lexicographe doit déterminer le(s) ton(s) de base (c.à.d. le ton propre) de chaque mot. Pour cela, il doit veiller à examiner le mot isolé et le mot en contexte* ». Aussi devra-t-il, en ce qui concerne les homographes, prioriser une hauteur tonale donnée. Par exemple, il pourrait prioriser les tons simples (par ordre le ton haut, le ton bas, le ton moyen) et ensuite les tons complexes correspondants.

En plus du type de transcription des entrées et de la notation des tons, le lexicographe doit choisir une forme d'adressage des entrées du dictionnaire qu'il respectera scrupuleusement. De ce fait, lorsque l'entrée est morphologiquement simple, elle peut être enregistrée sous sa forme lemmatisée. Si elle est complexe, deux options se présentent au lexicographe selon qu'elle est graphiquement simple ou complexe. Le premier cas concerne les dérivés. Ces derniers peuvent être enregistrés sous leur forme fléchie. Une difficulté se pose à ce niveau lorsqu'il s'agit d'une langue à classes, langue dans laquelle les noms sont toujours constitués d'une base et d'un affixe de classe en opposition régulière de nombre singulier/pluriel. Dans ce cas précis, il convient d'enregistrer l'entrée sous sa forme du singulier indéfini, la forme du pluriel pouvant faire l'objet d'une sous-entrée ou d'une rubrique d'information de l'entrée.

Le second cas concerne les entrées qui sont des composés, des locutions ou des syntagmes figés et qui sont graphiquement complexes. Ces entrées peuvent être enregistrées telles lorsque le composant sur lequel repose la charge sémantique du mot est au début ; par contre, elles peuvent être enregistrées sous leur forme permutée si ledit composant se trouve à la fin du mot.

2.3.2.2. Les rubriques d'information de l'entrée

Les rubriques d'information de l'entrée de même que leur caractère obligatoire ou facultatif diffèrent d'un dictionnaire à un autre et dépendent des objectifs visés par le lexicographe, lesquels objectifs étant définis par les aspects généraux qui sous-tendent l'élaboration du dictionnaire. Les rubriques d'information que l'on retrouve de façon disparate dans la plupart des dictionnaires de langues africaines sont entre autres : la phonie, la forme du pluriel s'il s'agit d'une langue à classes, la catégorie grammaticale, le domaine ou sous-domaine, les variantes (variantes dialectales, diastratiques et/ou intralanges), la définition, l'équivalent s'il s'agit d'un dictionnaire plurilingue, l'illustration par une phrase ou une image, les relations lexicales (relations morphologiques et sémantiques), l'étymologie surtout si l'entrée est un emprunt (datation, langue-source, forme originelle), la note technique (encyclopédie). Ces rubriques d'information qui sont toutes utiles pour l'appréhension d'un mot doivent être prises en compte dans l'article de tout dictionnaire. Ainsi, sans entrer dans les spécificités de chaque rubrique d'information, la fiche modèle d'un dictionnaire de langue africaine pourrait se présenter comme suit :

Fiche modèle suggérée :

Entrée :

Sous-entrée :

Phonie :

Catégorie grammaticale :
Étymologie :
Domaine :
Morphologie :
Variante (s) :
Définition (s) :
Équivalent (s) :
Illustration (s) :
Synonyme (s) :
Antonyme (s) :
Homonyme (s) :
Note (s) encyclopédiques (s) :
Note (s) linguistique (s) :

Conclusion

Cette étude a été consacrée à une présentation critique des dictionnaires sonjāy. Trois dictionnaires ont fait l'objet d'analyse, mais les résultats obtenus peuvent être étendus non seulement à l'ensemble des dictionnaires sonjāy, mais également à l'ensemble des dictionnaires de langues africaines. La présentation critique de ces dictionnaires a consisté à dresser leur typologie, puis à présenter leur organisation et leur structuration tout en relevant les insuffisances y relatives. Aux termes de cette présentation, nous pouvons retenir que ces dictionnaires sont en général des dictionnaires linguistiques, bilingues et généraux ou extensifs. Ils comportent un pré-texte, un texte et un post-texte dont le contenu varie d'un dictionnaire à un autre. Le texte de ces dictionnaires se caractérise par sa double structuration : présence d'une macrostructure et d'une microstructure. Les insuffisances les plus récurrentes se situent au niveau de leur microstructure. Partant des difficultés générales purement lexicographiques et des insuffisances que comportent ces dictionnaires, des suggestions ont été faites aux lexicographes. Ces suggestions, qui se rapportent essentiellement aux trois aspects du dictionnaire que sont la typologie, l'organisation et la structuration, ont abouti à l'établissement d'une fiche modèle pour l'élaboration des dictionnaires de langues africaines.

Références bibliographiques :

BERNARD Yves et WHITE-KABA Mary, 1994, *Dictionnaire zarma-français (République du Niger)*, Niamey : Agence de Coopération culturelle et

technique.

- BOISVERT Lionel et al., 1986, *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Québec : Les Presses Universitaires de Laval.
- DUCROZ Jean-Marie et CHARLES Marie-Claire, 1978, *Lexique songey (songhay)-français. Parler kaado du Gorouol*, Paris : L'Harmattan.
- HAÏDARA Y. Mahamed et al., 2010, *Dictionnaire songay-français/français-songay. Kalima citaabu songay-annasaara senni/ annasaara-songay senni*, 2 volumes, Bamako : EDIS.
- HOUIS Maurice, 1970, *Problèmes de lexicographie en bambara*, Paris : Bulletin de la Société de linguistique.
- KEITA Alou, 2003, « Quelques difficultés d'élaboration des dictionnaires bilingues langue africaine-français, français-langue africaine », dans *An insight into teaching and learning of languages in contact in west africa*, D.D. Kuupole (dir.), St. Takoradi : Francis Press, pp. 201-219.
- LEHMANN Alise et MARTIN-BERTHET Françoise, 2013, *Lexicologie. Sémantique, morphologie, lexicographie* [4^e édition revue et augmentée, 1^{re} édition 1998], Paris : Armand Colin.
- MEL'ČUK A. Igor, CLAS André et POLGUÈRE Alain, 1995, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Bruxelles : Duculot.
- MERCIER Louis et VERREAULT Claude (dir.), 1998, *Les marques lexicographiques en contexte québécois*, Actes de la table ronde retenue à Montréal les 3 et 4 novembre 1994, Québec : Gouvernement du Québec.
- NICOLAÏ Robert, 1981, *Les dialectes du songhay (contribution à l'étude des changements linguistiques)*, Thèse d'État, Université de Nice, Paris : SELAF.
- NIKLAS-SALMINEN Aïno, 2015, *La lexicologie*, [2^e édition, 1^{re} édition 1997], Paris : Armand Colin.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF), 2009, *Lexique bilingue spécialisé. Terminologie et néologie français-songhoï/songhaï-français*, Bamako : AFRIKIBARU.
- QUEMADA Bernard, 1987, « Notes sur lexicographie et dictionnaire » dans *Cahiers de lexicologie*, no 51, pp. 229-242.
- REY Alain, 1983, « Norme et dictionnaires (domaine français) » dans *La norme linguistique*, textes colligés et présentés par Edith Bédard et Jacques Maurais, Québec –Paris : Conseil de la langue française-Le Robert, pp. 541-569.
- REY-DEBOVE Josette, 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Hague : Mouton.